

Aon TECH propose une offre unique

PACK ASSURANCES TECH +

Des solutions sur mesure pour accompagner efficacement nos clients dans la prévention, la gestion et la résolution des sinistres et ce dans un seul et même contrat



Editeurs de logiciels,
ESN,
Fournisseurs Cloud,
hybride ou Multicloud,
Acteurs du Saas,
Hébergeurs,
Infogérance,
Opérateurs Télécom, 5G,
Fibre optique,
IoT, IA, Robotique, R&D
et VR,
Conseil en Ingénierie



Les couvertures d'assurance

- Responsabilité Civile Exploitation, Professionnelle et Après Livraison
- Risques Cyber
- Fraude
- Responsabilité Civile des Dirigeants
- Protection Juridique

Pourquoi choisir l'offre PACK ASSURANCE TECH + ?



Pour
répondre
à quatre
exigences



FACILITÉ

- Contrat d'assurance unique
- Accompagnement personnalisé et rapide par une équipe d'experts
- Souscription simplifiée et adaptée à votre profil de risque

- Tous Risques Sauf
- Territorialité Monde entier,
- Garanties étendues, avec de nombreuses extensions dont notamment : atteinte à la réputation, frais supplémentaires, pénalités contractuelles, frais de retrait, cyber fraude ...
- Assistance Cyber 24h/24, 7 jours sur 7
- Gestion de crise, Protection juridique



SÉCURITÉ



ÉCONOMIE

- Prime d'assurance unique pour cinq couvertures
- Budget optimisé
- Prime forfaitaire basée sur le chiffre d'affaires, sans régularisation

- Partenariat avec HISCOX leader depuis plus de 30 ans dans le secteur du Numérique avec une notation financière A (S&P)
- Réseau d'experts et d'avocats spécialisés et sélectionnés par Aon
- Accompagnement des équipes d'Aon dans le monde entier



QUALITÉ





RISQUES RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

- Manquement contractuel, inexécution ou mauvaise conduite de projet
- L'obligation de résultat
- Les engagements de performance et de délai
- La divulgation d'informations confidentielles
- Le risque de contrefaçon de logiciel (droit d'auteur) y compris de brevet
- Le retard
- Les conséquences de la perte, la non disponibilité, détérioration ou destruction des données ou applicatifs (même si l'hébergement est sous-traité)
- Les actes de malveillances et/ou fautes intentionnelles des salariés
- Interruption de service dans les contrats d'hébergement (de données ou d'application), d'infogérance ou de prestation en mode SaaS, Cloud ou équivalent
- Dysfonctionnement et/non interopérabilité des équipements, des systèmes ou des applications informatiques y compris lorsqu'ils révèlent de technologie d'intelligence artificielle
- Les frais de retrait engagés par l'Assuré et par le tiers
- Les conséquences d'une concurrence déloyale ou parasitisme économique
- Les frais de prévention, frais supplémentaires et remboursement des factures
- Atteinte à la réputation de l'Assuré
- Frais de remplacement et de recrutement,
- Contestation de créance
- Coûts de projets abandonnés restant à la charge de l'Assuré.



Solutions

- Aide à la résolution du litige par la mise à disposition d'une équipe d'expert sinistre spécialisée
- Prise en charge du litige en amont de la réclamation
- Remboursement des factures
- Prise en charge des frais de défense ou d'experts et de l'indemnisation du tiers victime



RISQUES CYBER



- Les violations de données (phishing)
- La défaillance de systèmes informatiques
- Les failles de sécurité
- Cyber extorsion (ransomware)
- Les erreurs humaines
- L'interruption d'activités
- Les atteintes à la réputation
- Les obligations découlant du RGDP
- L'interruption des activités externalisées
- Cyber-Fraude



Solutions

- **Assistance (7/7, 24h sur 24)**
 - Gestion de crise / experts IT
 - Conseil juridique suite à violation de données,
 - Frais d'investigation,
 - Frais de notification,
 - Call Center,
 - Credit / identity Monitoring,
 - Frais de communication suite à atteinte à la réputation
- **Dommmages subis par l'Assuré :**
 - Reconstitution de données
 - Perte d'Exploitation,
 - Frais supplémentaires
 - Frais de décontamination des systèmes IT
 - Dommages aux actifs intangibles
 - Carence des fournisseurs, cyber extorsion (ransomware), etc..
 - Surfacturation téléphonique
- **Enquêtes administratives (CNIL,...) dont :**
 - Enquête et sanction administrative
- **Dommmages causés à des tiers dont :**
 - Défaillance de sécurité des réseaux
 - Défaut de protection ou divulgation non-autorisée de données confidentielles et personnelles
 - Atteinte au système informatique d'un tiers, Virus
 - Contenu média /diffamation



FRAUDE

- Détournement de fond
- Fraude au Président
- L'escroquerie
- L'abus de confiance
- Faux ou usage de faux



PROTECTION JURIDIQUE

- Conseils juridiques et aide à la résolution des litiges que l'Assuré soit victime ou responsable dans les domaines administratif, social, commercial, pénal ou prud'homal
- Litiges avec un bailleur ou un locataire
- Litiges avec l'administration fiscale
- Recouvrement de créances



Solutions

- Prise en charge des fraudes informatiques, bancaires ou téléphoniques résultant d'une infraction commise par un préposé, un dirigeant ou un tiers



Solutions

- Mise en relation avec des juristes confirmés afin d'obtenir une information juridique relative à tous les domaines du droit, démarches amiables, assistance d'un avocat



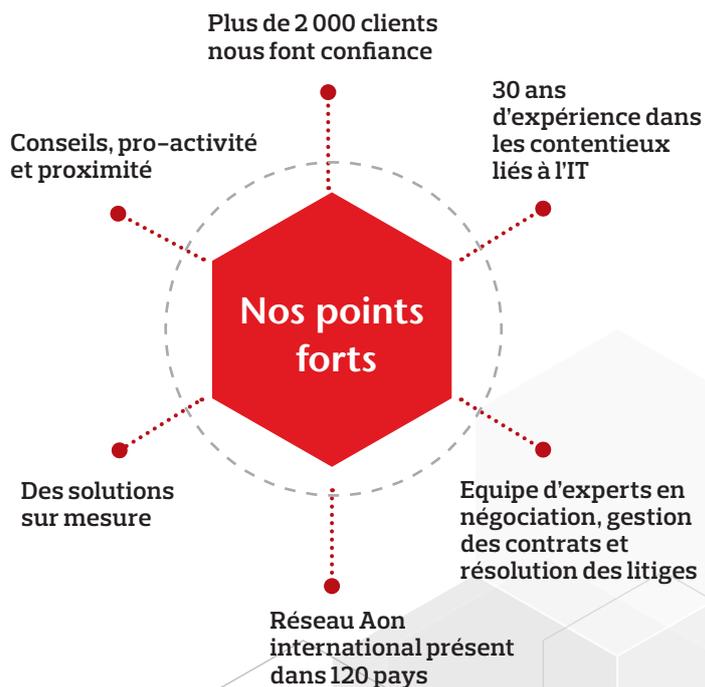
RISQUE RESPONSABILITE CIVILE DES DIRIGEANTS

- Infraction aux dispositions législatives et réglementaires
- Faute de gestion
- Manquement à des obligations légales
- Violation des statuts
- Mise en cause notamment pour insuffisance d'actifs



Solutions

- Protection du patrimoine personnel des dirigeants et Protection de la personne morale
- Prise en charge notamment des frais de défense, frais d'investigation, frais de procédure...
- Prise en charge des dommages et intérêts



Comment souscrire ?

Nous contacter au :
01 47 83 08 68
gestion.aontech@aon.com

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.com
 N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
 GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES